

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2025

/

Délibération n° 2025D100

Le Conseil communautaire, convoqué le 16 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 22 septembre 2025 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 36

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINÉAU, C. BARANGER, F. MORNET, I. GUERINEAU, Ch. GUILLET

APREMONT : G. CHAMPION

BEAUFOU : D. HERMOUET

BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD, F. FLEURY

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY

FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT

GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU

GRAND'LANDES : P. MORINEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, Ch. GAS

MACHE : C. NEAU

PALLUAU : G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAIS, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU, N. KUNG, C. RENARD

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Ch. DURAND

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

Absents excusés : 11 dont 9 pouvoirs

AIZENAY : Ph. CLAUTOUR donne pouvoir à Ch. GUILLET, R. URBANEK donne pouvoir à S. ADELEE

APREMONT : S. BUFFETAUT

BEAUFOU : J-Ph. BODIN donne pouvoir à D. HERMOUET

GENETOUZE (LA) : E. RICHARD donne pouvoir à G. PLISSONNEAU

MACHE : F. RAGER donne pouvoir à C. NEAU

PALLUAU : M. BARRETEAU donne pouvoir à G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : M. CHARRIER-ENNAERT donne pouvoir à S. ROIRAND

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : C. FRAPPIER donne pouvoir à Ch. DURAND, M. HERMOUET

SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET donne pouvoir à F. ROY

Absents : 2

BELLEVIGNY : M-D. VILMUS

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : C. ROUX

Objet : Adhésion à la communauté de santé mentale de Vendée et désignation d'un représentant.

Le projet territorial de santé mentale (PTSM), issu de la loi de modernisation de notre système de santé du 28 janvier 2016, a pour objectif d'améliorer, au niveau départemental, l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture.

La Vendée est l'un des premiers départements à s'être engagé dans l'élaboration d'un PTSM en 2018.

La communauté de santé mentale de Vendée, instance de gouvernance du PTSM, a été constituée en avril 2025 pour faciliter les échanges, la concertation et l'arbitrage sur les priorités du projet. Elle est composée de différents membres répartis en 4 collèges :

- 1- Acteurs du social et du médico-social
- 2- Acteurs du sanitaire
- 3- Citoyens
- 4- Collectivités, EPCI et institutions.

La promotion de la santé mentale étant un des axes prioritaires définis dans le contrat local de santé 2025-2029, il est proposé d'approuver l'adhésion (gratuite) à la communauté de santé mentale de Vendée au titre du collège 4.

Mme Delphine HERMOUET quitte la salle. Elle ne prend part ni au débat, ni au vote.

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le



ID : 085-200072882-20250922-2025D100-DE

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion à la communauté de santé mentale de Vendée au titre du collège 4.
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de la communauté de santé mentale de Vendée.
- De désigner Madame Delphine HERMOUET comme représentante élue de la communauté de communes Vie et Boulogne et de désigner la chargée de mission Santé-Prévention seniors en qualité de référent technique.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt-trois septembre deux-mille-vingt-cinq,

Le Président,

Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 29/09/2025.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

